Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport 27 janvier 2025

Rapport d'activité 2023-2024

Comité de Patronage

Projet de géothermie profonde de Haute-Sorne

Source: Keystone - Peter Klaunzer

Auteurs :

Olivier Français, Président du Comité de patronage, Projet de géothermie profonde de Haute-Sorne

Nicole Lupi, Office fédéral de l'énergie OFEN, nicole.lupi@bfe.admin.ch.

Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13, CH-3063 Ittigen; Adresse postale: Office fédéral de l'énergie OFEN, CH-3003 Berne
Tél. +41 58 462 56 11 · fax +41 58 463 25 00 · contact@bfe.admin.ch · www.ofen.admin.ch

Sommaire

Sommaire 3
Liste des abréviations 5
Avant-propos 6
1 Origine, Missions et Composition 7
1.1 Origine 7
1.2 Missions 7
1.3 Composition 8
2 Méthodes de travail, Séances et communication 9
2.1 Méthodes de travail 9
2.2 Séances 10
2.2.1 Séance constitutive du 31 janvier 2024 à Delémont 10
2.2.2 Séance du 7 mai 2024 en ligne 10
2.2.3 Visite du site de forage du 18 juin 2024 11
2.2.4 Cérémonie de fin de forage du 28 août 2024 11
2.2.5 Séance du 18 novembre 2024 à Delémont 11
2.2.6 Séance du 3 décembre 2024 à l'OFEN, Berne 12
2.3 Communication 12
2.3.1 Conférence de presse du 15 juin 2023 12
2.3.2 Interview dans 24 Heures et La Tribune de Genève du 2 juin 2024 12
2.3.3 Communiqué de presse du 18 juin 2024 12
2.3.4 Interview dans Le Temps du 29 août 2024 13
2.3.5 Enregistrement d'une vidéo pour le pavillon visiteurs du projet 13
3 Thématiques abordées 13
3.1 Suivi des opérations 13
3.2 Activités de la CSI 13
3.3 Haute-surveillance cantonale 14
3.4 Suivi de la Confédération 14
3.5 Perspectives de la commune 14
4 Comptes 2024 14
5 Bilan 15
5.1 Succès de la phase exploratoire 15

5.2 Impact de la CSI 16
5.3 Une haute-surveillance cantonale fonctionnelle 17
5.4 Un suivi rigoureux de la Confédération 17
5.5 Une amélioration fragile au niveau de la commune 17
6 Recommandations 18
6.1 Amélioration de la vulgarisation des informations techniques 18
6.2 Poursuite de l'échange et du dialogue via la CSI 18
6.3 Développement d'une stratégie de surveillance de l'intégrité des puits pour garantir la qualité des eaux souterraines 18
7 Perspectives 19
8 Annexe 19

Liste des abréviations

GEJ	Geo-Energie Jura SA
GES	Geo-Energie Suisse SA
CP	Comité de patronage de la Confédération
CSI	Commission de Suivi et d’Information
OFEN	Office fédéral de l’énergie OFEN

Avant-propos

Ce premier rapport d’activité annuel du Comité de Patronage du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne permet aux partenaires du projet et à la société civile de prendre connaissance de ses activités effectuées durant l’année écoulée. Issu de la volonté politiques des Autorités fédérales et cantonales, le comité de patronage du projet de la Haute Sorne est composé de personnalités venant d’horizons différents et choisies pour leur compétence et l’expérience de leur fonction.

Cette mission s’inscrit dans la volonté politique d’assurer auprès des institutions, mais aussi de chacune et chacun, que ce projet ambitieux se réalise conformément aux exigences du permis de construire, et d’être attentif à l’évolution des connaissances dans le domaine en prenant en compte tant les échecs que la réussite des différents projets connus.

Pour cela, le comité de patronage peut compter sur l’appui de l’Office fédéral de l’énergie OFEN que nous remercions, en particulier Mme Nicole Lupi, déléguée au suivi du projet.

Olivier Français

Président du Comité de Patronage de la Confédération du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne

1 Origine, Missions et Composition

1.1 Origine

Sur demande du Gouvernement jurassien, la confédération a décidé de créer le Comité de Patronage de la Confédération (CP) du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. En effet, face à l'ampleur et à la complexité d'un tel projet énergétique, il était essentiel de garantir la transparence et une gouvernance indépendante et rigoureuse. Composé de personnalités indépendantes, le CP assure un suivi attentif de toutes les étapes et aspects du projet. Cette initiative vise à s'assurer que le projet respecte les principes de bonne gouvernance et réponde aux exigences les plus élevées en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Le CP du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne s'inscrit dans un cadre institutionnel plus large visant à assurer une gouvernance transparente et rigoureuse de ce projet d'envergure. L'encadrement institutionnel du projet a été défini dans la Convention du 17 juin 2022 entre la République et Canton du Jura, Geo-Energie Suisse SA (GES) et Geo-Energie Jura SA (GEJ), agissant conjointement et solidairement en qualité d'exploitant du projet. Le but de cette convention est d'améliorer les conditions de sécurité, de la protection environnementale et la gouvernance du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. En parallèle, une Commission de Suivi et d'Information (CSI) a été mise en place. Si cette dernière a pour rôle principal d'informer la population et de favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes du projet, le Comité de Patronage, quant à lui, se concentre sur une évaluation globale du projet, en veillant notamment à sa conformité aux principes de bonne gouvernance. Cette double instance témoigne de la volonté des autorités de garantir un suivi attentif et multiforme d'un projet aux enjeux énergétiques et environnementaux considérables.

1.2 Missions

Le règlement du CP définit de manière précise ses missions. Ce dernier est disponible sur le site internet[1] du comité.

Le CP est une plateforme générale du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne qui s'assure que les travaux et processus d'information mis en œuvre par le porteur du projet, les autorités et la CSI soient conformes à la bonne gouvernance et de qualité. Pour ce faire, le CP assure un suivi rigoureux de l'avancement des travaux et évalue la conformité du projet aux autorisations délivrées, aux législations en vigueur et aux engagements contractuels. Il garantit ainsi l'assurance qualité du projet et renforce sa crédibilité. En cas de divergences entre le porteur du projet, les autorités et la CSI, le CP favorise le dialogue entre les différents acteurs en offrant une plateforme de dialogue et de médiation. Le comité veille également à partager et consolider en amont les communications publiques stratégiques devant intervenir lors des étapes-clés du projet. Enfin, le comité émet des avis et des recommandations à l'intention des autorités compétentes et de l'exploitant afin d'améliorer la conduite du projet. Le présent rapport d'activités contribue à rendre publics ses travaux.

[1] https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/approvisionnement/energies-renouvelables/geothermie/haute-sorne.html

En somme, bien qu’il n’ait pas de pouvoir décisionnel quant à la poursuite ou à l’abandon du projet, le Comité de Patronage joue un rôle essentiel de garant de l'intérêt général en veillant à ce que le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne soit mené de manière responsable et transparente, dans le respect des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

1.3 Composition

Étant le comité de patronage de la Confédération, son président, l’ancien Conseiller aux États Olivier Français, a été nommé par le Conseiller fédéral et chef du Département de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC), Albert Rösti. Le Parlement Jurassien quant à lui délègue annuellement son Président pour siéger au sein du CP et tenir la vice-présidence. La direction de l’Office fédéral de l’énergie (OFEN) a désigné les deux autres membres du CP.

En 2024, le CP était donc composé d’Olivier Français, ancien conseiller aux États vaudois, Pauline Godat, vice-présidente du CP et Présidente au Parlement jurassien en 2024, Christian Bréthaut, professeur en hydropolitiques à l’Université de Genève et représentant la société civile et Guy Bonvin du Secrétariat d’État à l’économie et le Chef adjoint de Mission à Baku, en tant que représentant de la Confédération. Le CP était donc composé de personnalités reconnues pour leur expertise dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de la gouvernance. La présence de ces experts garantit une évaluation rigoureuse du projet et une prise en compte des enjeux multiples liés à la géothermie profonde.

18 juin 2024 - Le CP en visite sur le site de forage du projet de Haute-Sorne.

Conformément au règlement du CP, l’OFEN délègue un spécialiste technique qui assure également la coordination du CP. Il s’agit de Mme Nicole Lupi, spécialiste en géothermie profonde.

Le secrétariat est quant à lui assuré par les autorités cantonales jurassiennes.

Les membres du CP se sont engagés à exercer les fonctions de leur mandat de manière indépendante et neutre vis-à-vis du projet (art. 2 du règlement).

2 Méthodes de travail, Séances et communication

2.1 Méthodes de travail

Le CP s’organise et gère son mandat de manière indépendante. Pour mener à bien son travail, il reçoit toutes les informations nécessaires de la part des acteurs suivants du projet :

– la CSI : pour clarifier les questions liées à son rôle de plate-forme principale de dialogue et d'échange d'opinions pour le projet,
– l’exploitant : pour informer sur son projet et clarifier au besoin des questions techniques supplémentaires demandées,
– le Canton : pour clarifier les questions factuelles liées à son rôle d’autorité de contrôle,
– la Commune : pour clarifier les questions factuelles liées à son rôle d’autorité communale et,
– l’OFEN pour clarifier les questions factuelles liées à la politique énergétique et à son soutien financier au développement de la géothermie en Suisse.

En 2024, les personnes suivantes ont représenté ces organisations :

– Prof. Pascal Mahon, Président de la CSI,
– Peter Meier, Directeur de GES,
– Olivier Zingg, Directeur de GEJ,
– David Eray, Ministre en charge du Département de l’environnement (DEN) de la République et Canton du Jura,
– Eric Dobler, Maire de la commune de Haute-Sorne et,
– Benoît Revaz, Directeur de l’OFEN.

Ces intervenants externes au CP l’informent de manière active afin qu'il puisse évaluer les processus. Ils participent également au moins à une séance annuelle du CP (art. 5 du règlement) comme ce fut le cas pour la séance du 14 novembre 2024 qui s’est tenue à Delémont.

En cas de besoin, le comité de patronage a aussi la possibilité de demander des expertises externes pour la réalisation de ses travaux et sa communication dans le cadre du processus de dialogue (art. 4 du règlement). En 2024, le CP n’a pas eu recours à cette possibilité.

2.2 Séances

Préalablement à la séance constitutive, le Président du CP a décidé d'effectuer une série de rencontres institutionnelles avec toutes les parties prenantes du projet :

– 27 février 2023, Lausanne : Nicole Lupi, spécialiste en géothermie profonde à l'OFEN,
– 25 avril 2023, Lausanne : Prof. Pascal Mahon, Président de la CSI,
– 3 mai 2023, Delémont : Peter Meier et Olivier Zingg, directeurs GES et GEJ,
– 22 mai 2023, Haute-Sorne : Eric Dobler, Maire,
– 10 octobre 2023, Delémont : Gouvernement de la République et Canton du Jura in corpore.
– 9 novembre 2023, Courfaivre : Visite du site.

Ces rencontres ont permis au Président du CP d'établir une relation de confiance, essentielle pour le bon fonctionnement du comité, et de poser les bases d'une collaboration fructueuse avec les différentes parties prenantes. Il a ainsi pu expliquer le rôle du CP et clarifier leurs attentes. Ces séances lui ont également permis d'approfondir sa compréhension du projet et d'identifier les enjeux clés. Elles ont ainsi contribué à la mise en place d'un cadre de travail propice aux travaux du CP.

À l'issue de ce travail préparatoire, le CP s'est réuni quatre fois et a effectué 2 visites sur site en 2024.

2.2.1 Séance constitutive du 31 janvier 2024 à Delémont

Lors de cette séance constitutive, le CP s'est doté d'un règlement qui régit notamment son rôle et ses missions, le rôle de la présidence ainsi que celui de ses membres, son fonctionnement, son secrétariat, son financement et l'information au sujet de ses activités. Ce règlement a été formellement validé et signé par son Président et Benoît Revaz, Directeur de l'Office fédéral de l'énergie OFEN, le 18 juin 2024.

Les membres du CP ont également profité de cette séance pour continuer à s'informer sur le développement du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne, notamment, sur les mesures sismiques complémentaires qui ont été mises en œuvre en février et mars 2024 et qui devraient permettre d'améliorer les connaissances de l'état structurel du sous-sol à une profondeur conséquente et ainsi dérisquer le sous-sol.

2.2.2 Séance du 7 mai 2024 en ligne

Le CP s'est tout d'abord renseigné sur l'avancement des travaux préparatoires du forage de reconnaissance prévu pour le 21 mai 2024 ainsi que sur le suivi des opérations mis en place par les autorités cantonales jurassiennes et l'OFEN. Le CP a également réglé plusieurs points administratifs de son fonctionnement tels que l'adoption par les membres du CP de la version finale de son règlement ou encore la mise en place d'un site internet dédié à ses travaux et qui sera hébergé par l'OFEN. Il a également décidé de visiter le site de forage en juin pour se rendre compte de l'avancement des travaux. À cette occasion, le CP organisera sa première communication publique décrivant ses travaux.

2.2.3 Visite du site de forage du 18 juin 2024

Accompagnés par Peter Meier et Olivier Zingg, les directeurs de GES et GEJ, le comité de patronage a visité l’intégralité du site de forage, de la salle de contrôle de la tour de forage au pavillon visiteurs. Les membres du CP ont ainsi pu découvrir l’ampleur de ces travaux, rencontrer certains prestataires de services du projet et se renseigner sur les mesures de sécurité mises en œuvre pendant les opérations. Les réponses des intervenants ont permis d’apprécier qualitativement et sans entrave l’avancée des travaux. Néanmoins, le CP a pu constater le bruit généré par les tamis et qui est source de nuisance bien que les niveaux sonores soient conformes aux normes de l’OPB. Le Président du comité a constaté que le forage qui a atteint une profondeur de 2’041 mètres a traversé plusieurs couches aquifères sans rencontrer aucune difficulté. Le CP s’est enquis de l’isolation de ces couches aquifères du reste du forage grâce à du tubage et du ciment. La surveillance du comité de patronage s’est poursuivie jusqu’à la fin du forage qui s’est terminé le 21 août. Durant sa visite dans le Jura, le CP a saisi l’occasion de s’entretenir avec le président de la CSI, le Prof. Pascal Mahon, qui se trouvait aussi sur place en raison de la séance de la commission l’après-midi.

2.2.4 Cérémonie de fin de forage du 28 août 2024

Le Président et la vice-présidente du CP étaient présents aux côtés des différents acteurs impliqués dans le projet ainsi que des représentants politiques à la cérémonie de fin de forage qui s’est tenue sur le site du projet alors que la tour de forage était en cours de démontage. Ils ont constaté que le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne avait franchi une étape significative avec l'achèvement de son premier forage exploratoire. Les travaux, réalisés sans incident majeur, ont permis d'atteindre la profondeur visée de 4’000 mètres. Cette réussite constitue une avancée majeure pour ce projet ambitieux. La cérémonie a été l'occasion de souligner l'importance de cette initiative pour la transition énergétique et le développement économique de la région. Le CP s’est également informé de la suite du projet, avec notamment l’analyse approfondie des données recueillies lors du forage. Celles-ci permettront de mieux comprendre le sous-sol jurassien et planifier les tests hydrauliques qui se tiendront au premier trimestre 2025. Les représentants du CP ont également pu échanger avec la direction du projet et les répondants du canton. Ces échanges ont permis de répondre à toutes les interrogations du CP.

2.2.5 Séance du 18 novembre 2024 à Delémont

Cette séance du CP s’est déroulée pour la première fois en présence de tous les intervenants dans le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. Elle a permis de faire un point détaillé sur l'avancement du projet directement avec les parties prenantes concernées. Le CP s’est informé sur le déroulement des récentes activités de forage. Il a été souligné que la première phase d'exploration, qui a consisté à forer un puits de 4000 mètres, s'est achevée avec succès et que les différentes mesures de surveillance environnementale n'ont révélé aucun impact significatif. Ce résultat est le fruit de la surveillance environnementale rigoureuse effectuée par les autorités cantonales et des mesures d’atténuation mises en œuvre par l’exploitant. Les résultats obtenus sont encourageants et leur analyse permettra de mieux comprendre les caractéristiques du sous-sol et de planifier les prochaines étapes, dont les tests de stimulation. Une demande d'autorisation pour la deuxième phase du projet sera déposée auprès des autorités cantonales si ces tests s’avèrent positifs. Le projet continue de susciter des interrogations et des préoccupations au sein de la population locale. La communication et la transparence sont donc

essentielles pour gagner sa confiance. La CSI joue un rôle important dans ce domaine à cet égard en organisant des séances publiques et en répondant aux questions. La Confédération a reconfirmé son soutien financier au projet.

2.2.6 Séance du 3 décembre 2024 à l'OFEN, Berne

Cette dernière séance a été consacrée à tirer les conclusions des activités du CP au cours de l'année 2024 et à la rédaction du présent rapport d'activités. Les séances pour l'année 2025 ont également été planifiées en fonction de l'agenda prévisionnel du projet. Le Président du Parlement Jurassien pour l'année 2025, Yann Rufer, a également pris part aux deux dernières séances du CP afin de préparer la transition avec Pauline Godat.

2.3 Communication

Au cours de la période 2023/2024, le CP a participé à plusieurs communications publiques :

2.3.1 Conférence de presse du 15 juin 2023

Cette conférence de presse a rassemblé autour du Président du CP, le Ministre David Eray, le Prof. Pascal Mahon, Président de la CSI et Nicole Lupi pour l'OFEN. Son objectif principal était de rappeler et préciser les éléments et l'architecture de la gouvernance du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. Elle a également été l'occasion de rappeler le rôle du CP.

2.3.2 Interview dans 24 Heures et La Tribune de Genève du 2 juin 2024[2]

Cette interview a permis au Président du CP de revenir sur les débordements d'une manifestation durant laquelle du purin avait été déversé sur la plateforme du projet alors que les opérations de forage étaient en cours. Il a condamné ces actions tout en soulignant que le rôle des experts était de rassurer les gens en leur montrant que toutes les mesures qui peuvent être et doivent être prises le sont. Il a également souligné que le gouvernement jurassien est souvent allé au-delà des exigences légales en matière de mesures déployées.

2.3.3 Communiqué de presse du 18 juin 2024[3]

À la suite de la visite de la plateforme de forage, le CP a publié un communiqué de presse rappelant son rôle, présentant ses membres et annonçant la signature et la publication de son règlement sur son nouveau site internet. Il a également permis au CP de donner son appréciation de l'avancée des travaux et de la protection des aquifères d'eau potable.

---

2 Géothermie: «C'est dur de lutter contre la mauvaise foi» | 24 heures

3 Géothermie: Le comité de patronage de la Confédération en visite sur le site du forage de Haute-Sorne

2.3.4 Interview dans Le Temps du 29 août 2024[4]

Lors de la cérémonie de fin de forage, le président du CP s'est exprimé aux côtés des autorités politiques et institutionnelles présentes à cette étape importante pour le projet de Haute-Sorne. Il a également mis en avant le caractère novateur du Jura en matière d'énergies renouvelables et a souligné le potentiel de cette technologie à l'échelle nationale.

2.3.5 Enregistrement d'une vidéo pour le pavillon visiteurs du projet

À l'instar d'autres représentants institutionnels du projet de Haute-Sorne, le Président du CP a enregistré une vidéo explicative du rôle du comité qui est diffusée dans le pavillon visiteurs du projet. Cette vidéo est également disponible sur le site du CP.

3 Thématiques abordées

Au cours de ses travaux, le CP s'est intéressé aux aspects suivants du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne :

3.1 Suivi des opérations

Le CP s'est informé régulièrement auprès de GEJ et GES de l'avancement des travaux et de l'impact du projet sur l'environnement. Lors de la séance du 18 novembre 2024, Olivier Zingg lui a présenté un bilan détaillé des avancées significatives réalisées lors de la première phase du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. Il a rappelé que cette phase exploratoire, lancée en 2022, avait pour objectif principal de caractériser le sous-sol et d'évaluer les risques associés au projet. Pour ce faire, de nombreuses études géophysiques ont été menées en amont du forage, permettant de dresser une image précise de la structure géologique du site. Parallèlement, des mesures ont été mises en place pour surveiller l'état des bâtiments environnants, afin d'évaluer d'éventuels impacts liés aux travaux. Les travaux de forage, qui ont constitué l'essentiel de cette première phase, se sont déroulés conformément au planning prévu et sans incident majeur. Les données recueillies lors de ces opérations serviront à valider les hypothèses initiales et permettront de mieux comprendre la nature des roches en profondeur. Parallèlement aux travaux de forage, un suivi environnemental rigoureux a été mis en place pour évaluer les éventuels impacts du projet sur l'environnement.

3.2 Activités de la CSI

Le CP s'est informé des activités de la CSI qui, depuis son entrée en activité en 2022, a tenu de nombreuses séances durant lesquelles elle a abordé les aspects techniques du projet, les procédures de suivi mises en place par les autorités cantonales et fédérales, les enjeux environnementaux et les préoccupations des riverains. Le CP a également consulté le site internet très informatif de la CSI qui diffuse régulièrement des informations sur l'avancée du projet et les travaux de la CSI. Il s'est entretenu avec

[4] Dans le Jura, le projet contesté de géothermie profonde franchit une étape importante - Le Temps

son Président pour apprécier les progrès de la commission ainsi que les défis auxquels elle doit faire face.

3.3 Haute-surveillance cantonale

Le CP s’est informé sur les efforts et méthodes déployés par le Canton afin assurer son rôle de haute-surveillance. Il a pris connaissance, en théorie et en pratique lors des visites et des discussions avec les répondants cantonaux, des mesures pour le suivi environnemental de réalisation et de la gestion des nuisances induites par les opérations de forage. Le CP a été particulièrement intéressé par la collaboration entre les autorités cantonales et l’exploitant pour trouver et mettre en œuvre des mesures correctives visant à gérer les nuisances sonores qu’il a lui-même pu constater lors d’une visite du site de forage. Il a constaté que la proximité et la disponibilité des répondants cantonaux ont permis de régler plus efficacement les nuisances.

3.4 Suivi de la Confédération

Le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne revêt une importance stratégique dans le contexte de la transition énergétique suisse. Il s’inscrit en effet dans une démarche plus large qui vise à diversifier le mix énergétique suisse et à renforcer la sécurité de l’approvisionnement énergétique du pays. Ce projet constitue un exemple concret de la volonté de la Suisse de développer des sources d'énergie renouvelables et de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. La subvention de la Confédération s’élève à un montant maximal de 90.0 millions de francs correspondant à 60 % des coûts d’investissement éligibles (150.0 millions de francs) selon la Loi sur l’énergie ; l’investissement de GES et GEJ est de 79.5 millions de francs. La subvention est payée sur la base des coûts effectifs du projet. Si, la fin du projet, un gain considérable est réalisé, la Confédération peut demander le remboursement total ou partiel des aides financières allouées. La contribution fédérale couvre toutes les phases du projet, démontrant ainsi l'engagement de la Confédération en faveur de cette technologie innovante.

Dans ce contexte, le CP a pris connaissance des processus de suivi mis en place par la Confédération.

3.5 Perspectives de la commune

Lors d’entretiens avec le Maire de la commune de Haute-Sorne, le CP s’est informé des préoccupations des habitants et des représentants de la commune de Haute-Sorne et a constaté que ce projet avait suscité un débat important au sein de la communauté, marqué par des inquiétudes liées aux risques sismiques et à la protection des ressources en eau ainsi qu’à un sentiment de manque de participation démocratique.

4 Comptes 2024

Le règlement définit le financement et les indemnités des membres du CP.

Étant le comité de patronage de la Confédération, les frais de fonctionnement du CP sont pris en charge par l’OFEN. Le budget annuel du CP pour l’ensemble des activités 2023 et 2024 était de CHF 20'000.

Le règlement stipule que les membres du CP reçoivent une indemnité journalière de CHF 500 par séance pour leur préparation et participation. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont payés sur la base des frais effectifs jusqu'à concurrence d'un maximum de CHF 400 par réunion, sauf cas exceptionnel.

Tableau 1: Comptes 2024

Frais de fonctionnement du comité de patronage	Frais effectifs 2024 (TTC)
Indemnités et défraiement des membres	10'856.00 CHF
Secrétariat assuré par la RCJU	1'243.15 CHF
Total	**12'099.15 CHF**

Les frais du répondant de l'OFEN, de la mise en ligne et de la maintenance du site internet du CP ne sont pas inclus.

5 Bilan

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue du CP, dédié à suivre de près l'avancée du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne et la mise en œuvre de son suivi institutionnel. À travers de nombreuses séances et échanges, le CP s'est attaché à approfondir ses connaissances sur le projet, les parties prenantes et les processus de suivi mis en place. Cela lui a permis de mener une réflexion approfondie sur les enjeux liés à ce projet, d'en évaluer les avancées et de s'assurer que la gouvernance du projet est transparente et efficace.

Au terme de cette première année d'activité, le CP constate les points suivants.

5.1 Succès de la phase exploratoire

En tant qu'exploitants, GEJ et GES ont pour principales missions de réaliser les travaux de forage en respectant les autorisations délivrées par le Canton ainsi que les normes environnementales en vigueur et de garantir la sécurité des opérations. Ils sont également responsables de la communication avec les parties prenantes, notamment les autorités, les riverains et les institutions encadrant le projet.

Les travaux du CP et les échanges avec toutes les parties concernées lors de la séance plénière du 18 novembre 2024 ont permis au CP d'apprécier que les conditions liées aux autorisations cantonales étaient respectées.

En particulier, l'exploitant a assuré le suivi environnemental du projet selon les attentes et a activement cherché, avec l'aide des autorités cantonales, à limiter les nuisances induites par les opérations, notamment les nuisances sonores qui sont restées limitées. Le CP prend acte que l'eau utilisée pour les opérations de forage a été prélevée dans le réseau communal d'eau potable et qu'aucun prélèvement n'a été effectué dans le Tabeillon. Plusieurs manifestations autour du site ont pu être observées. Le CP

regrette les dégradations et les intrusions. Toutefois, il constate que, grâce aux infrastructures du site, aucune pollution des eaux souterraines n'a été à déplorer.

Sur le plan technique, le CP prend acte des campagnes géophysiques qui permettent à l'exploitant, au Canton du Jura et à la Confédération d'avoir une meilleure connaissance de leur environnement géologique. Ces travaux de reconnaissance du sous-sol, notamment la tomographie passive, font du canton du Jura l'un des cantons les mieux dotés en informations du sous-sol. Les résultats préliminaires du forage sont encourageants et les données collectées permettront sans doute d'affiner les modèles géologiques et d'optimiser la conception de la prochaine étape de tests hydrauliques. Le CP a émis des recommandations pour aider la vulgarisation des données techniques, telles que l'explication sur les micro-fractures observées lors des diagraphies dans le forage.

De même, le CP a constaté que 80% des propriétaires des bâtiments dans un rayon de 2.5 km autour du projet ont accepté le protocole de relevé de fissures sur l'enveloppe extérieure de leur bien. Les bâtiments à valeur patrimoniale ont également fait l'objet d'une attention et d'une communication particulières.

5.2 Impact de la CSI

Le CP constate que les travaux indépendants de la CSI contribuent à apporter une information indépendante et transparente à la population. Depuis 2022, la CSI a cherché à s'informer sur les aspects techniques, les enjeux et les risques du projet, en abordant des thématiques telles que les besoins en eau, la sismicité, la procédure des protocoles de fissures, les techniques de forage ou la stimulation hydraulique. Pour cela, elle a invité des experts de ces diverses disciplines afin de permettre à la commission de disposer d'une base d'information solide et objective. La CSI a également débattu de l'aspect démocratique du projet de Haute-Sorne en invitant un spécialiste du droit constitutionnel à sa séance publique du 13 nombre 2024. Le CP salue l'initiative de ce type d'échanges. De plus, la CSI informe la population grâce à son site internet depuis mai 2023. Elle y diffuse régulièrement des informations sur l'avancée des travaux.

Le CP constate que la CSI contribue à favoriser un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes et qu'elle joue un rôle important dans la communication autour du projet. Ces actions ont permis d'améliorer la transparence, de lutter contre la désinformation et de répondre à certaines inquiétudes de la population.

Toutefois, le CP prend note de deux points critiques : d'une part, les séances de la CSI souffrent d'un certain absentéisme notamment de la part des associations économiques, et d'autre part, la CSI rencontre des difficultés à relayer les informations directement auprès de la population.

Le CP salue les efforts de la CSI pour sensibiliser de la population au-delà de ses travaux en commission. Les séances publiques récurrentes organisées par la CSI y contribuent ; de nouveaux formats d'échanges directs avec la population sont envisagés.

5.3 Une haute-surveillance cantonale fonctionnelle

La République et Canton du Jura joue un rôle central dans le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne, en assurant à la fois une fonction de régulateur et de haute-surveillance. En tant que détenteur de la souveraineté sur le sous-sol, le Canton a délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, en s'assurant que toutes les exigences réglementaires, environnementales et de sécurité sont respectées. Lors des phases opérationnelles, il a assuré son devoir de haute-surveillance en contrôlant que toutes les conditions imposées dans le cadre des procédures d’autorisation soient bien appliquées. Par ailleurs, il joue également un rôle essentiel dans la gestion des risques dont il évalue les impacts potentiels sur l'environnement et la population. Il s'assure aussi que l'exploitant met en œuvre les mesures nécessaires pour les prévenir ou les minimiser. Le CP prend note que le canton n’a pas de remarques spécifiques par rapport aux autorisations octroyées.

Le CP a constaté que la proximité et la disponibilité des répondants cantonaux ont permis de régler plus efficacement les nuisances et qu’un tel accès aux autorités cantonales favorisait également le dialogue et la transparence.

Cette implication forte et multiforme du Canton dans le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne démontre sa volonté de soutenir le développement de projets innovants tout en préservant les intérêts de sa population.

5.4 Un suivi rigoureux de la Confédération

L’OFEN, en tant que principal bailleur de fonds et prestataire de subventions, suit de près l'avancement du projet, notamment les aspects techniques et financiers. Il a mis en place un dispositif de suivi rigoureux, faisant appel à un groupe d'experts indépendants.

Le CP a constaté que ce dispositif permet d'assurer une évaluation régulière des avancées du projet et de garantir que les fonds publics sont utilisés de manière optimale. Le CP prend note que le montant de la subvention payée correspond à l’avancée des travaux.

5.5 Une amélioration fragile au niveau de la commune

Le projet de géothermie a polarisé le débat politique local et suscite une forte opposition parmi un certain nombre d’habitants. Le CP a entendu Monsieur le Maire qui a fait part de l’inquiétude de la population. Il a synthétisé les propos des opposants au projet en ces termes : déni démocratique, manque d’informations, risques sismiques et impact environnemental sur l’eau.

Le CP prend note que Monsieur le Maire observe une amélioration dans le dialogue avec les opposants. La situation s’est apaisée grâce à la communication. Malgré cette amélioration, le CP estime qu’il est souhaitable que les efforts pour établir une communication transparente se poursuivent. Comme l’a suggéré le Maire de la commune de Haute-Sorne, cela doit passer par un dialogue constructif avec tous les acteurs impliqués dans le projet. Ce dialogue permettra de trouver des solutions répondant aux préoccupations des habitants tout en garantissant un développement sûr et durable du projet.

Le CP est également d’avis qu’il est important de garantir que les bénéfices du projet soient partagés par toute la communauté et que ce projet s’intègre dans une perspective plus globale de développement économique de la commune, de la région et du canton.

6 Recommandations

À l’issue de ses travaux et des constats effectués, le CP émet les trois recommandations suivantes :

6.1 Amélioration de la vulgarisation des informations techniques

Le CP recommande de renforcer les efforts de vulgarisation des informations techniques liées au projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. Il est essentiel de rendre ces informations accessibles à un public plus large, en utilisant un langage clair et en privilégiant les supports visuels accompagnées d’explications compréhensibles. Cela permettra non seulement de mieux informer les citoyens sur les enjeux du projet mais aussi de dissiper leurs inquiétudes. Cette mesure s'adresse en premier lieu à l'exploitant du projet, qui devra adapter sa stratégie de communication en conséquence. La Commission de Suivi et d'Information pourra également jouer un rôle important dans la diffusion de ces informations.

6.2 Poursuite de l'échange et du dialogue via la CSI

Le CP souligne l'importance de maintenir et de renforcer le dialogue avec la population, notamment via la CSI. Il est essentiel de pérenniser les échanges entre les différents acteurs du projet et de permettre à la population de poser ses questions et d'exprimer ses préoccupations. Outre les activités communes de la CSI (organisation de séances régulières dont une séance publique annuelle et la mise à jour de son site internet), la CSI doit développer de nouvelles stratégies de communication pour toucher directement les différents publics représentés par ses membres. Elle doit élaborer de nouveaux formats de communication permettant un échange bidirectionnel direct avec la population. Cette recommandation s'adresse principalement à la CSI, mais également à tous ses membres qui devront apporter leur soutien à cette démarche.

6.3 Développement d'une stratégie de surveillance de l'intégrité des puits pour garantir la qualité des eaux souterraines

Le CP recommande de mettre en place une stratégie de monitoring rigoureuse pour surveiller l'intégrité des puits et garantir la qualité des eaux souterraines sur le long terme. Cette stratégie devra définir les paramètres à surveiller, la fréquence des mesures et les procédures d'alerte en cas de détection d'anomalies. Elle devra également prévoir des mesures correctives en cas de besoin. Cette recommandation s'adresse en premier lieu à l'exploitant du projet, qui sera chargé de la mise en œuvre de cette stratégie sous le contrôle des autorités compétentes.

7 Perspectives

Le comité de patronage salue les avancées réalisées en 2024, la collaboration entre les parties prenantes et le fonctionnement des institutions. Nous restons mobilisés pour accompagner le projet dans les prochaines étapes de ce projet ambitieux. L'année 2025 s'annonce déterminante pour son avenir.

Nous suivrons de près l'avancement des travaux et la gestion des risques, en particulier les risques sismiques et les impacts sur les ressources en eau. Nous suivrons également avec attention les résultats de la campagne géophysique de janvier 2025 ainsi que ceux des tests de stimulation prévus au printemps. Les résultats de ces travaux seront déterminants pour la suite du projet.

Nous avons également pris connaissance du processus décisionnel (voir annexe 8) qui sera mis en œuvre pour, le cas échéant, valider la deuxième phase du projet. Les résultats des travaux de 2025 seront analysés par les autorités cantonales, qui prendront ensuite une décision sur la poursuite du projet.

Si le projet se poursuit, nous accorderons une attention particulière au renforcement des mesures de protection contre les nuisances sonores, notamment les basses fréquences, un point sur lequel les autorités cantonales et l'exploitant se sont engagés.

Nous tenons également à remercier chaleureusement Madame Pauline Godat pour son engagement et sa contribution au comité de patronage. Nous souhaitons également la bienvenue à Monsieur Yann Rufer et nous nous réjouissons de collaborer avec lui dans les mois à venir.

Le comité de patronage réaffirme son engagement à suivre de près l'évolution du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. Nous continuerons à jouer un rôle de veille, d'information et de dialogue entre les différents acteurs. Nous sommes convaincus que ce projet, s'il est mené à bien, contribuera de manière significative à la transition énergétique et à la recherche de solutions durables pour répondre aux défis énergétiques de demain dans le Jura et en Suisse.

8 Annexe
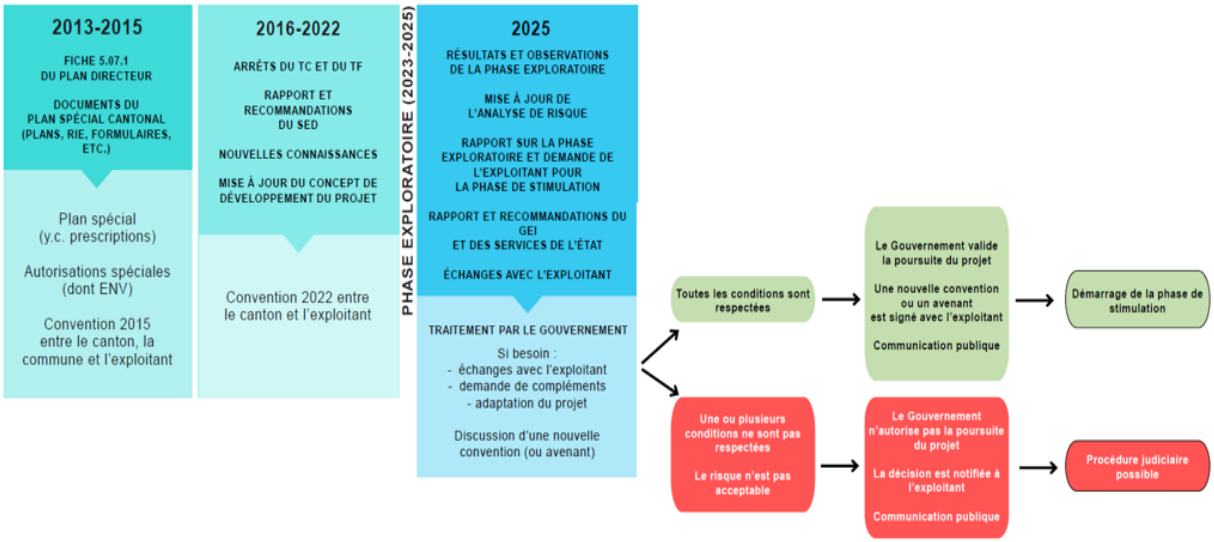
PROCHAINES ÉTAPES DÉCISIONNELLES DU CANTON